

3. Combien de cultivateurs des provinces des Prairies sont protégés par l'assurance-récolte aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

4. Combien de cultivateurs sont protégés par d'autres régimes d'assurance-récolte?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1.

Campagne agricole	Montant payé
1960-1961	\$11,029,116
1961-1962	54,070,578
1962-1963	15,503,921
1963-1964	9,679,527
1964-1965	12,724,525
1965-1966	5,118,864
1966-1967	3,142,315
1967-1968	8,888,550
1968-1969	8,316,987
1969-1970	5,230,281

2.

Campagne agricole	Payé par les cultivateurs	Payé par le gouvernement fédéral
1960-1961	\$ 6,941,094	\$ 4,088,022
1961-1962	6,839,498	47,231,080
1962-1963	8,614,424	6,889,497
1963-1964	10,736,292	Néant
1964-1965	10,454,092	2,272,452
1965-1966	10,331,386	Néant
1966-1967	11,674,082	Néant
1967-1968	10,106,186	Néant
1968-1969	5,917,382	2,399,605
1969-1970	5,451,832	Néant

3. Tous les cultivateurs des provinces des Prairies qui ne contractent pas d'assurance-récolte sous le régime des programmes d'assurance-récolte administrés par les provinces et subventionnés par le gouvernement fédéral ou qui ne se trouvent pas exclus autrement par la loi et les règlements sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, peuvent devenir admissibles aux paiements prévus par cette loi.

4. Ce renseignement ne sera pas disponible tant que l'ensemencement des cultures assurables ne sera pas terminé dans les province des Prairies.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

Question n° 1255—**M. Goode:**

Au cours de 1968, 1969 et 1970, combien y a-t-il eu d'atterrissages et de décollages à l'aéroport international de Vancouver?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Nombre d'atterrissages et de décollages à l'aéroport international de Vancouver, de 1968 à 1970. 1968, 152,642; 1969, 169,602; 1970, 149,521.

LA LOI SUR L'ÉGALITÉ DE SALAIRE POUR LES FEMMES—PLAINTES

Question n° 1265—**M. Fairweather:**

1. Combien de plaintes a-t-on portées aux termes de la Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes depuis l'adoption de la loi en 1956?

2. Combien de temps faut-il en moyenne pour régler les réclamations aux termes de la Loi?

[M. Thomson.]

3. Quelle est la plus longue période de temps consacrée au règlement d'une réclamation aux termes de la Loi?

4. Étudie-t-on des moyens qui faciliteraient le règlement des réclamations?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Dix-huit.

2. Période écoulée, en moyenne, depuis la réception de la plainte jusqu'à l'adoption de mesures définitives: environ vingt-trois semaines.

3. Cinquante et une semaines.

4. Le bill C-228, dont le Parlement est actuellement saisi, propose l'abrogation de la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes et renferme une mesure législative concernant l'égalité de rémunération sous forme de modification au Code canadien du travail (Normes). Ces modifications apportées à la loi et les changements d'ordre administratif connexes faciliteront le traitement des plaintes.

LE PORT D'HALIFAX—LES BATEAUX-POMPES

Question n° 1285—**M. McCleave:**

1. Un vaisseau à combattre les incendies, pour servir dans le port d'Halifax, est-il en voie de construction et, dans l'affirmative, de quel modèle se sert-on?

2. Qui est le propriétaire de ce modèle et quelle somme a-t-on versée afin de pouvoir s'en servir?

3. Quel est l'âge des autres vaisseaux construits d'après ce modèle?

4. Des Canadiens ont-ils été approchés afin de déterminer si des modèles existaient au pays et, dans l'affirmative, qui sont-ils?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2, 3 et 4. Sans objet.

LE COÛT DE L'ENTREPOSAGE DU BEURRE

Question n° 1294—**M. Lambert (Bellechasse):**

Durant chacune des années financières 1968-1969 et 1969-1970, quelle a été la somme globale payée par la Commission canadienne du lait pour l'entreposage du beurre a) à la coopérative agricole de Granby, b) à l'entreprise Vermette et fils de Saint-Agapit, (P.Q.)?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La somme globale payée pour l'entreposage du beurre a été de \$972,493.93 en 1968-1969 et de \$1,659,645.68 en 1969-1970.

Les détails des paiements faits aux individus ou aux sociétés commerciales sont confidentiels.

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES EMBLAVURES

Question n° 1298—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel a été le montant total payé par le gouvernement aux fermiers de l'Ouest durant l'année financière 1970-1971, en vertu du programme de réduction des emblavures?

2. Combien d'acres n'ont pas été ensemencées en vertu de ce programme au cours de l'année 1970?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. \$57,310,319.

2. Les cultivateurs qui ont demandé des paiements sous le régime de ce programme ont déclaré avoir emblavé 11,833,932 acres de moins en blé en 1970 qu'en 1969.